Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CENTRE D'ORIENTATION ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE (COFOP)

Résultats du concours d'architecture pour le CHARTEM

Le projet " A+ " de l'architecte Bernard Pahud, à Morges, a obtenu le 1er prix du concours d'architecture à deux degrés qui, placé sous le signe du développement durable, a été lancé en février 2000 par le Service des bâtiments de l'Etat de Vaud pour les besoins du Service de la protection de la jeunesse en vue de la réalisation d'une nouvelle structure pédagogique aux Prés-de-Valmont, à Lausanne. Les 45 projets ayant pris part au concours seront exposés jusqu'au 7 juillet.

La structure pédagogique objet du présent concours est destinée au Centre horizon d'activités et de relais transition école-métiers (CHARTEM) du Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP) qui accueille chaque année des jeunes sans solution professionnelle à l'issue de la scolarité obligatoire. L'agrandissement du CHARTEM nécessite quelque 15'000 m3 de locaux supplémentaires répartis dans 4 unités pour étendre son offre de pré-formations à d'autres activités et métiers en plus de celles actuellement proposées dans le cadre de l'Unité pilote " Bâtiment - Artisanat ". Ouvert en 1980, le COFOP est confronté depuis de nombreuses années à un problème d'engorgement de demandes d'entrées. La nouvelle structure projetée ne couvrira pas entièrement les besoins actuels et futurs de la tranche de population concernée, mais permettra tout de même d'absorber une bonne partie des demandes en élevant sa capacité annuelle d'accueil de 20 à 100 places.

Le jury a rendu son verdict sur la base des 8 projets ayant pris part au 2ème degré du concours, après sélection parmi les 45 projets reçus dans les délais au 1er degré du concours. Le projet A+ de Bernard Pahud, associé aux ingénieurs Nicolas Fehlmann et Marc Jeannet, présente un bâtiment compact articulé en deux volumes distincts autour d'un espace central de distribution et de lumière. Le jury relève notamment que la compacité, l'économie du terrain et le développement des façades répondent le mieux aux critères du développement durable et de la polyvalence, avec des évidentes

qualité spatiales intérieures et architecturales. De plus, cette proposition donne des réponses très convaincantes concernant son adéquation avec l'objectif social visé et la population concernée, la matérialisation des structures et des façades - pour lesquelles une large part est réservée au bois -, la protection contre le bruit de l'autoroute - par le simple fait de son implantation - le potentiel de captage passif d'énergie solaire et, enfin, l'économie de la construction. Les autres projets primés proviennent de l'atelier d'architecture O. Hunger, N. Monnerat et F. Petitpierre (Lausanne, 2ème), de Fonso et Patrick Boschetti (Lausanne, 3ème), d'Aeby & Perneger (Genève, 4ème ex æquo) et de B. Matthey - Bureau Architram HS SA (Renens, 4ème ex æquo)

Les 45 projets présentés seront exposés du 27 juin au 7 juillet 2000, de 9h à 17h, à quelques pas du site, au Centre d'orientation et de formation professionnelles (bâtiment de l'ancienne ferme), Les Prés-de-Valmont, avenue de Valmont 24, Lausanne-Vennes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 juin 2000

DINF : Alexandre Antipas, président du jury, architecte adjoint de l'architecte cantonal, 021 / 316 73 12 SPJ : Jean Vallet, chef du service de protection de la jeunesse, 021 / 316 53 00
COFOP :, Gérald Lugrin, directeur, 021 / 652 40 51